

Le ministre continue en ces termes dans le dernier alinéa:

La réaction des Indiens aux propositions est attribuable à leur méfiance envers le gouvernement et la société canadienne en général. Il faut que cela change.

Les propos que la Chambre a entendus hier, ajoutés aux déclarations du ministre à ce sujet, vont largement justifier cette méfiance et cette suspicion. Le ministre s'inquiète-t-il réellement de sa déclaration de principe? Il a vraiment l'air de tenir à la mettre en œuvre. Il ne faut pas oublier que les Indiens du Canada ont, de façon générale, rejeté cette déclaration, et ont dit: «Ne persistez pas dans cette voie tant que, en conscience, vous ne nous aurez pas accordé nos droits héréditaires fondamentaux sur les terres, assurés par traité». Si le ministre veut vraiment donner suite à sa déclaration de principe sur les affaires indiennes et régler la question de quelque façon, si lui et le gouvernement veulent réellement et sincèrement faire quelque chose de valable pour les Indiens pour que nous puissions traiter avec eux sans leur inspirer encore plus de méfiance et de soupçons, alors comment peut-il expliquer sa déclaration d'hier à ce groupe important des femmes libérales de la Saskatchewan? Car en faisant de pareilles déclarations il ne sert en rien sa propre cause ni celle des Indiens. C'est une situation désastreuse qui reflète ce qui me paraît être une malhonnêteté choquante de la part du gouvernement.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, je vous prie. Puis-je maintenant annoncer les questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—La loi sur la sécurité de la vieillesse—Le bill modificateur; le député de Vancouver-Est (M. Winch)—Les édifices publics—Vancouver—Le nouveau projet et le «projet 200»; le député de Surrey (M. Mather)—La pollution—L'application des normes relatives aux automobiles.

La Chambre va maintenant poursuivre l'étude des mesures d'initiative parlementaire.

[M. Howard (Skeena).]

INITIATIVES PARLEMENTAIRES DEMANDES DE DOCUMENTS

LES AFFAIRES INDIENNES

LES NOTES SUR LA DÉCLARATION DE POLITIQUE

La Chambre reprend l'examen de la motion de M. Howard (Skeena):

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toutes les notes prises à l'occasion de toute rencontre ou conversation entre le gouvernement ou un de ses organismes ou ministères et un gouvernement provincial ou un de ses organismes ou ministères depuis le 25 juin 1969, relativement à la déclaration de la politique concernant les affaires indiennes qu'a faite à la Chambre des communes l'honorable Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, le 25 juin 1969.

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, peut-être serait-il utile que, dans mes remarques initiales j'essaie de parler de ce qui motive le geste du député de Skeena. Il prétend qu'il y a contradiction entre la déclaration faite par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et celle que j'ai faite ici hier à propos de sa motion. Je traiterai de ce point et, ensuite, j'aimerais parler de ce que j'estime être la question réelle que la Chambre doit trancher en ce qui concerne cette motion. Incidemment, je ne pense pas que nous devions déterminer s'il y a contradiction, comme l'a suggéré le député. C'est un point intéressant et je n'aurai aucune difficulté à démolir cet argument.

Quel est le hic de cette motion, monsieur l'Orateur? S'agit-il de savoir si, oui ou non, les notes et le compte rendu de conversations demandées par le député sont en fait confidentielles ou si elles doivent être produites? J'en parlerai dans la seconde partie de mes remarques.

Pour illustrer la contradiction, mon ami, bien entendu, a cité assez abondamment le ministre. Je crois qu'il a pris ses citations dans le hansom d'hier. Ce que l'honorable député demande dans sa motion, monsieur l'Orateur, et cela est officiel, c'est une copie de toutes les notes ou conversations intervenues entre tout organisme du gouvernement fédéral et l'organisme correspondant des gouvernements provinciaux. Cette question, naturellement, a trait au Livre blanc sur la politique